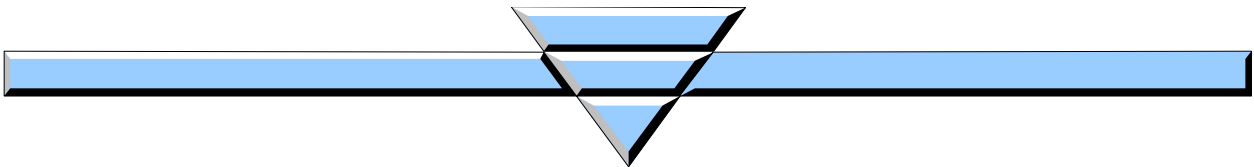


# MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Maître d'ouvrage :  
Commune de .....  
ou  
Groupement de communes de .....



## Cahier des Clauses Techniques Particulières

**Identification des zones humides fonctionnelles de la  
commune ou du groupement de communes de**

.....

# C.C.T.P. SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2</b>	<b>OBJECTIFS ET CADRE DE L'ETUDE</b> .....	<b>3</b>
2.1	LES OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	3
2.2	LE CADRE DE L'ETUDE.....	3
<b>ARTICLE 3</b>	<b>CONTENU DE LA PRESTATION</b> .....	<b>4</b>
3.1	LA CONCERTATION .....	4
3.2	L'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES DU TERRITOIRE .....	4
3.3	LE TRAITEMENT DES DONNEES .....	5
<b>ARTICLE 4</b>	<b>MODALITES DE REALISATION</b> .....	<b>6</b>
4.1	DOCUMENTS A REMETTRE.....	6
4.2	SUIVI DE LA PRESTATION.....	6
4.3	DELAI DE REALISATION.....	6
<b>ANNEXE 1</b>	<b>FICHE DE CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES</b> .....	<b>7</b>

## ARTICLE 1    CONTEXTE

---

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Consciente de l'importance de ces milieux, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne a inscrit la préservation des zones humides comme un des enjeux majeurs pour le bassin.

De ce fait, le SAGE demande aux communes ou à leur groupement de vérifier et compléter les informations concernant les zones humides en vue de leur préservation. Dans le cas où la commune ou le regroupement de communes possède un document d'urbanisme, les zones humides fonctionnelles devront y être intégrées.

## ARTICLE 2    OBJECTIFS ET CADRE DE L'ETUDE

---

### 2.1 Les objectifs de l'étude

Cette étude n'a pas pour objectif une connaissance très détaillée de chaque milieu rencontré. Il s'agit avant tout d'identifier, de façon exhaustive, les zones humides fonctionnelles à l'échelle communale ou intercommunale pour une connaissance plus approfondie du territoire. Cet inventaire doit favoriser la prise de conscience de l'importance de ces milieux pour la ressource en eau et permettre leur préservation et leur intégration dans les projets d'aménagement du territoire.

Ainsi, cette étude doit permettre :

- de recenser les zones humides fonctionnelles du territoire concerné à l'échelle communale ou intercommunale,
- de caractériser les zones visitées à l'aide de la fiche terrain,
- de délimiter et cartographier les zones humides fonctionnelles de façon précise selon la méthode établie,
- de sensibiliser la population aux problèmes liés à la protection des zones humides.

Cet inventaire permettra d'intégrer les zones humides fonctionnelles dans les documents d'urbanisme. Il aura aussi pour but de fournir aux membres de la CLE les éléments nécessaires leur permettant de dégager les enjeux du territoire et ainsi de réajuster les orientations d'actions du SAGE si nécessaire.

### 2.2 Le cadre de l'étude

Cet inventaire des zones humides fonctionnelles du territoire de .....  
s'inscrit dans le cadre de :

- l'élaboration du document d'urbanisme*
- la révision du document d'urbanisme*
- une étude sur la mise en valeur et la gestion des espaces naturels communaux ou intercommunaux*
- Autre (à préciser) .....*

## ARTICLE 3 CONTENU DE LA PRESTATION

---

### 3.1 La concertation

Le travail de concertation est indispensable pour le bon déroulement de l'inventaire des zones humides fonctionnelles sur le territoire d'une commune ou d'un groupement. Il doit être un préalable à tout travail d'identification de terrain.

#### ➤ *Le groupe de suivi local*

Un groupe de suivi local sera constitué dès le lancement de l'inventaire. Le rôle de celui-ci est de suivre le travail d'inventaire et de l'enrichir par le biais de ses connaissances de terrain. Il est le lien entre le chargé d'étude et la population locale facilitant ainsi l'appropriation du travail réalisé et les préconisations éventuellement associées.

Ce groupe est composé de représentants du maître d'ouvrage (élus et services), d'agriculteurs, de chasseurs, de pêcheurs, d'associations de protection de la nature, d'usagers locaux, et d'autres acteurs intéressés. Le prestataire sera en charge de l'animation du groupe de travail (préparation et suivi des réunions).

Deux rencontres seront organisées avec ce groupe :

- **Première réunion** : réunion d'information sur les zones humides, présentation de la méthode de travail (intérêt, objectif, déroulement...) avant le lancement de la phase de terrain. Une sortie de terrain sur le territoire communal pourra être organisée afin d'expliquer au groupe de suivi local la notion de zones humides.
- **Deuxième réunion** : présentation des résultats au groupe de suivi et à la commune pour une validation de l'inventaire.

Si cela paraît nécessaire ou si les membres du groupe de suivi le demandent, des réunions supplémentaires pourront être organisées.

#### ➤ *L'information*

Le prestataire devra obligatoirement informer les propriétaires et/ou les exploitants de parcelles privées du passage sur le terrain d'une personne en charge de cet inventaire (courrier, contact téléphonique, réunion d'information, ...). Une communication pourra également être menée auprès de la population par le biais de réunion d'information, d'article dans le bulletin municipal...

### 3.2 L'identification des zones humides fonctionnelles du territoire

Le travail d'identification s'organise en 2 étapes :

- le recueil des données,
- la vérification de terrain.

#### ➤ *Le recueil des données*

Le travail de recueil de données devra aboutir à la cartographie des zones potentiellement humides (carte de prélocalisation) du territoire concerné par l'étude. Il devra être le plus exhaustif possible afin de faciliter la phase de terrain et d'améliorer la qualité de l'inventaire.

Les données suivantes seront transmises au prestataire (*à définir en fonction du territoire*) :

- *la carte des sols hydromorphes du territoire (disponible sur certaines communes du département de la Mayenne),*
- *la carte des niveaux de potentialité de présence de zones humides (disponible sur le territoire du SAGE Mayenne),*
- *la prélocalisation des zones humides des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse Normandie et des Pays de la Loire (disponible sur les départements de la Manche, de l'Orne et de la Mayenne),*
- *le recensement des zones humides du parc naturel régional (PNR) Normandie Maine,*
- *le recensement des zones humides du département du Maine et Loire,*
- *les inventaires et mesures de protection existants sur le territoire (site Nature 2000, arrêté protection de biotope, ZNIEFF...).*

Ces données permettront d'identifier les zones potentiellement humides du territoire et serviront de base pour la prospection de terrain.

#### ➤ **La vérification de terrain**

Sur la base des informations recueillies, le travail de terrain sera mené sur la totalité des zones prélocalisée comme potentiellement humides afin de confirmer ou d'infirmer la présence de la zone humide fonctionnelle, de la caractériser à l'aide de la fiche de terrain et de la localiser précisément. La BD ortho © IGN ou le cadastre numérisé pourront servir de support pour la vérification de terrain.

L'identification et la délimitation de la zone seront basées sur les critères d'hydromorphie du sol et de végétation; la méthode à suivre est présentée dans le guide d'identification des zones humides fonctionnelles disponible sur le site internet du SAGE (<http://www.sagemayenne.org/zones-humides/>).

La caractérisation de chaque zone visitée sera réalisée au moyen de la fiche de terrain présentée dans le guide et jointe en annexe 1 au présent cahier des charges.

#### **Période d'investigation :**

Les investigations de terrain devront démarrer le ..... et s'achever le.....

### **3.3 Le traitement des données**

Les données recueillies seront intégrées et géoréférencées dans un système d'information géographique. La numérisation des limites de zones humides fonctionnelles et leur caractérisation donnera lieu à la création d'une couche de polygone et d'une table attributaire ; celle-ci est présentée en annexe du guide méthodologique.

A chaque zone inventoriée devra correspondre une représentation numérique accompagnée des caractéristiques récoltées sur le terrain. Les règles concernant la délimitation des zones humides fonctionnelles et la numérisation de leurs limites sont présentées dans le guide. Une notice technique pour le traitement des données y est également annexée.

A chaque polygone devra être attribué un code à 4 chiffres du type «0050». Ce code permettra la liaison entre la base de données et la représentation numérique contenant ce même identifiant unique.

### **Echelle de numérisation et support cartographique :**

La numérisation des limites de zone doit être réalisée au minimum au 1/5 000. Cette numérisation des tracés devra être parfaitement cohérente avec la BD Ortho ©© IGN ou le cadastre numérisé et géoréférencé.

## **ARTICLE 4 MODALITES DE REALISATION**

---

### **4.1 Documents à remettre**

#### **➤ Sur format papier**

Il est demandé au prestataire de fournir les documents suivant :

- la carte de prélocalisation des zones potentiellement humides,
- les fiches terrain reprenant les caractéristiques des zones visitées,
- l'atlas cartographique au 1/5 000 (éventuellement au 1/10 000) des zones humides fonctionnelles du territoire,
- le rapport final de l'étude présentant :
  - la composition du groupe de suivi,
  - le rappel de la méthode appliquée et du calendrier de réalisation,
  - la présentation des zones recensées avec les résultats surfaciques du territoire (statistiques).

*Le nombre d'exemplaires souhaités pour chacun de ces documents est à fixer au préalable.*

#### **➤ Sur format informatique**

La version informatique comprendra :

- la carte de prélocalisation des zones potentiellement humides,
- l'atlas cartographique,
- le rapport final de l'étude,
- la représentation géoréférencée des zones humides fonctionnelles et les données associées.

### **4.2 Suivi de la prestation**

A la demande du maître d'ouvrage, une réunion pourra être organisée avec les partenaires intéressés par l'étude (services de l'état, représentant du SAGE, financeurs...).

### **4.3 Délai de réalisation**

Le délai global prévu de l'étude est de ..... mois à compter de la réception du bon de commande fourni par la commune.

<b>FICHE DE TERRAIN</b>	
Code de la zone : .....	Date : ...../...../.....
Nom de la zone ( <i>si connu</i> ) : .....	
Parcelles cadastrales concernées : .....	
Statut de propriété : privé <input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/>	
Cours d' eau associé ( <i>si existant et connu</i> ) : .....	
<b>Critères d'identification de la zone humide</b> ( <i>plusieurs choix possibles</i> )	
<input type="checkbox"/> Présence d'eau <input type="checkbox"/> Présence de sols hydromorphes <input type="checkbox"/> Présence d'espèces végétales hygrophiles..... .....	
<input type="checkbox"/> zone humide fonctionnelle <input type="checkbox"/> zone humide altérée	
<b>Description du site</b>	
<b>Typologie SAGE de la zone :</b> <input type="checkbox"/> 1 - Zone humide en bordure de cours d'eau <input type="checkbox"/> 2 - Zone humide de bas fond <input type="checkbox"/> 3 - Zone humide boisée <input type="checkbox"/> 4 - Zone tourbeuse <input type="checkbox"/> 5 - Mare, ceinture de plan d'eau ou queue	<b>Typologie Corine Biotope</b> ( <i>si possible</i> ) : Code : ..... Observation : ..... ..... .....
<b>Usage principal sur le site :</b> <input type="checkbox"/> 1 - Pâturage - Fauche <input type="checkbox"/> 2 - Culture <input type="checkbox"/> 3 - Sylviculture - populiculture <input type="checkbox"/> 4 - Tourisme - pêche - chasse <input type="checkbox"/> 5 - Mise en valeur - gestion conservatoire <input type="checkbox"/> 6 - Pas d'activité <input type="checkbox"/> 7 - Autres : .....(prélèvement d'eau, réserve incendie, bassin d'orage, lagunage, ...)	
<b>Etat du site</b> ( <i>plusieurs choix possibles</i> ) : <input type="checkbox"/> 0 - Absence d'altération <input type="checkbox"/> 1 - Surpâturage <input type="checkbox"/> 2 - Fermeture du milieu - absence d'entretien <input type="checkbox"/> 3 - Plantation de peupliers <input type="checkbox"/> 4 - Rejets de substances - dépôts de matériaux <input type="checkbox"/> 5 - Drainage <input type="checkbox"/> 6 - Remblai - comblement <input type="checkbox"/> 7 - Mise en culture <input type="checkbox"/> 8 - Autres : .....(envahissement d'une espèce, urbanisation, création de plan d'eau, extraction de granulats, abreuvement du bétail...)	
<b>Observations :</b> ( <i>Faune et flore observées, durée de la submersion, fonctionnement hydrologique...</i> ) ..... ..... ..... ..... .....	